



ADMINISTRATION COMMUNALE

---

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 février 2005

### Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

#### Séance publique

##### CULTES - FABRIQUES D'EGLISE

###### 2. Comptes :

- 2002 de la Fabrique d'Eglise Saint-Amand à Rebaix.
- 2003 des Fabriques d'Eglise Saint-Martin à Lanquesaint et Saint-Amand à Rebaix.

Avis.

###### 3. Modifications budgétaires 2004 des Fabriques d'Eglise :

- Saint-Martin à Lanquesaint,
- Sainte-Waudru à Maffle.

Avis.

###### 4. Budgets :

- 2004 de la Fabrique d'Eglise Saint-Amand à Rebaix,
- 2005 des Fabriques d'Eglise Saint-Martin à Lanquesaint et Saint-Amand à Rebaix.

Avis.

##### CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

###### 5. Modification budgétaire n° 1 au Service extraordinaire de l'exercice 2005.

## Approbation

Par délibération du 26 janvier 2005, le Centre public d'action sociale d'Ath a voté sa première modification du budget de l'exercice 2005 au service extraordinaire.

Il inscrit d'une part, une dépense d'un montant de 3.130.000 EUR relative au projet de construction d'un complexe résidentiel à caractère social au Clos du Grand Houx et d'autre part, une recette équivalente provenant d'une dotation de la Ville d'Ath pour la concrétisation de ce projet.

En effet, en séance du 29 septembre 2003, le conseil communal a approuvé, à l'unanimité, le projet susmentionné. Initialement, les crédits avaient été inscrits au budget communal de l'exercice 2005 en dépense avec une recette équivalente provenant de la vente de ces logements.

Il est soumis, ce jour, le projet de transfert de la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Centre public d'action sociale (compte tenu du caractère social de l'opération) ainsi que l'octroi d'un droit de superficie pour les parcelles concernées. De plus, cette façon de procéder permettra de réduire les impositions fiscales.

Dès lors, il sera proposé, lors de la première modification du budget communal de l'exercice 2005, de faire appel au mode de financement appelé « crédit Fixor à remboursement unique » ou « bullet » pour couvrir la dépense de subside en capital pour investissement à octroyer au CPAS.

Cette formule de crédit permet de rembourser en une seule fois à l'échéance finale ou de rembourser, de manière échelonnée, pendant la période d'ouverture de crédit ou à chaque révision de taux après la consolidation, sans frais supplémentaire, la totalité du capital emprunté. Pendant la durée du prêt, seuls les intérêts dus sont portés en compte.

Ce type de crédit convient donc particulièrement pour le préfinancement d'investissements en attendant l'encaissement de recettes extraordinaires (produit de la vente de biens immeubles notamment).

La simulation part sur une base d'une ouverture de crédit d'un an (possibilité de prolonger d'un an) avec des prélèvements mensuels (suivant les états d'avancement des travaux par exemple) et une consolidation (2<sup>ème</sup> tableau) sur une durée de 5 ans (possibilité d'étalement sur 10 ans).

Les intérêts sont calculés sur base d'une référence de taux à court terme.

En conclusion, au terme de la modification budgétaire n°1, l'équilibre budgétaire est respecté.

Il est proposé d'émettre un avis favorable pour cette première modification budgétaire de l'exercice 2005 du Centre public d'action sociale.

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### 6. Aménagement d'une crèche d'entreprises dans l'ancienne gare de Ghislenghien.

#### Accord de principe en vue de solliciter les subventions

L'an dernier, la Ville d'Ath a acquis l'ancienne gare de Ghislenghien, laquelle n'était plus utilisée depuis plusieurs années, à l'effet de redonner à ce bâtiment une affectation.

Un projet dont l'étude a été confiée à un architecte athois, est en cours afin de réhabiliter cette ancienne gare notamment en crèche d'entreprises pour 18 enfants.

En effet, bon nombre d'entreprises installées sur le zoning ont fait part de l'intérêt qu'elles portaient à ce que son personnel dispose d'un tel service au niveau même du zoning.

Il est demandé d'approuver le principe de cette opération afin de pouvoir introduire dès à présent le dossier pour demande de subventions auprès du Département compétent du Ministère de la Région Wallonne.

## **DISTRIBUTION D'EAU**

### **7. Equipement en eau d'une parcelle sise au Chemin Vert. Souscription de parts sociales. Approbation**

La Société Wallonne des Distributions d'Eau a transmis un dossier visant à la souscription de 125 parts sociales de € 25 dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne pour couvrir le décompte des travaux d'extension pour l'alimentation en eau potable du lotissement sis Chemin Vert à Ath.

Les travaux ont été approuvés par le Conseil communal, en séance du 22 janvier 2004.

Suite aux modifications statutaires approuvées par l'assemblée générale du 29 mai 2001, le conseil d'administration de la SWDE a transféré au cours de l'exercice 2001 l'intégralité du fonds de prévision à une réserve disponible.

Les travaux financés par la réserve disponible donnant lieu à une souscription en capital, la participation de la ville d'Ath s'élève à 125 parts sociales qu'il convient à présent de souscrire.

Il est suggéré au Conseil communal d'adopter cette proposition concrétisant l'amélioration du réseau de distribution d'eau.

## **LOTISSEMENTS**

### **8. Lotissement rue Croisette à Rebaix. Equipements. Approbation**

Une demande de permis de lotir est parvenue à la ville pour des parcelles situées à Rebaix, rue Croisette.

Après consultation des sociétés distributrices d'énergie, le Collège échevinal propose d'imposer, aux frais exclusifs des propriétaires-lotisseurs, les équipements d'aménagements suivants :

1) Au point de vue eau, électricité, télédistribution et éclairage public :  
L'équipement des terrains désignés sera réalisé suivant les lettres des sociétés

distributrices respectives.

2) Au point de vue voirie et égouttage : voir rapport.

Le lotissement sera réalisé en une phase.

Un état des lieux contradictoire sera dressé avant le début des travaux.

Aucun permis de bâtir ne sera octroyé avant la complète réalisation des travaux.

## **VOIRIES COMMUNALES**

9. Entretien extraordinaire aux voiries communales pour l'exercice 2005. Projets. Choix des modes de passation de marchés et de financement. Avis de marché.

### Approbation

Le Service technique communal a dressé la liste des travaux d'entretien extraordinaire aux voiries à réaliser en 2005 dans l'entité athoise.

Ces investissements sont indispensables au maintien en bon état de nos voiries pour éviter des dégradations plus importantes entraînant in fine des dépenses plus conséquentes.

Ces projets de travaux sont répartis en 4 lots :

### LOT I

Réfection de chaussée en hydrocarboné une mise en œuvre de couche de roulement et d'enduits superficiels monocouche. Les investissements relatifs à ce lot feront l'objet d'un marché par adjudication publique.

### LOT II

Démolition et reconstruction de dalles en béton et de filets d'eau. Le marché sera passé sous forme d'adjudication publique

### LOT III

Démolition sélective de revêtement en hydrocarboné et pose d'un nouveau revêtement, établissement de filets d'eau, de bordures en béton préfabriqué, d'avaloirs et de trapillons. Un marché sous forme d'adjudication publique permettra de désigner l'entreprise adjudicataire.

### LOT IV

Renouvellement de revêtements hydrocarbonés, en béton et en pavés. Remplacement de filets d'eau, d'avaloirs et de trapillons. Un marché sous forme d'adjudication publique permettra de désigner l'entreprise la moins disante.

Les crédits nécessaires au financement de ces investissements sont prévus au service extraordinaire de l'exercice de 2005.

Le financement des investissements est assuré par les fruits d'un emprunt d'une durée de 20 ans à contracter auprès d'un organisme financier.

## **LOGEMENT**

### 10. Site du Grand Houx. Construction d'un espace résidentiel de 32 habitations. Transfert de la maîtrise d'ouvrage et octroi d'un droit de superficie au Centre public d'Action sociale. Approbation

Le Conseil communal, en séance 29 septembre 2003, a approuvé le projet de construction d'un espace résidentiel de 32 habitations sur le site du Grand Houx.

Ces habitations, conçues de manière à pouvoir accueillir tous types de familles y compris celles à mobilité réduite, sont destinées pour partie à la vente et pour le reste à la location.

Ces habitations ayant un caractère social, la gestion du projet doit être exercée par le C.P.A.S.. Cette façon de procéder permet également de réduire les impositions fiscales.

Ainsi, la maîtrise d'ouvrage doit être transférée au Centre public d'action sociale assortie d'un droit de superficie pour les terrains concernés.

A ce sujet, l'enquête publique de Commodo-Incommodo qui a été réalisée n'a donné lieu à aucune observation.

Au-delà, lors de la vente, le C.P.A.S. récupérera les frais relatifs à la construction et les ristournera à la ville. La ville recevra d'autre part les fruits de la vente du terrain.

Le 26 janvier 2005, le C.P.A.S. a approuvé l'opération susdécrite et a voté sa première modification budgétaire du budget 2005 au service extraordinaire, inscrivant, d'une part, une dépense et, d'autre part, une recette équivalente provenant d'une dotation de la Ville d'Ath pour la concrétisation de ce projet.

Lors de la première modification du budget communal de l'exercice 2005, il sera proposé de faire appel au mode de financement appelé « crédit Fixor à remboursement unique » ou « bullet » pour couvrir la dépense de subside en capital pour investissement à octroyer au C.P.A.S.

Cette formule de crédit permet de rembourser en une seule fois à l'échéance finale ou de rembourser, de manière échelonnée, pendant la période d'ouverture de crédit ou à chaque révision de taux après la consolidation, sans frais supplémentaires, la totalité du capital emprunté. Pendant la durée du prêt, seuls les intérêts dus sont portés en compte.

Ce type de crédit convient donc particulièrement pour le préfinancement d'investissements en attendant l'encaissement de recettes extraordinaires (produit de la vente de biens immeubles notamment).

Une simulation est présentée au dossier, partant sur une base d'ouverture de crédit d'un an (possibilité de prolonger d'un an avec des prélèvements mensuels (suivant les états d'avancement des travaux par exemple) et une consolidation (second tableau) sur une durée de 5 ans (avec possibilité d'étalement sur 10 ans).

Les intérêts sont calculés sur base d'une référence à court terme.

En conclusion, au service extraordinaire du C.P.A.S., l'équilibre budgétaire est respecté.

## **ENVIRONNEMENT**

### 11. Epuration des eaux usées. Avenants aux contrats d'agglomération entre la Ville, la S.P.G.E. et I.P.A.L.L.E. Approbation

En séance du 9 septembre 2003, le Conseil Communal a approuvé les contrats d'agglomération liant la Ville d'Ath, l'Intercommunale I.P.A.L.L.E. et la S.P.G.E. pour la gestion du sous-bassin hydrographique de la Dendre.

Lors de l'élaboration de projets bien particuliers en matière d'égouttage sur des territoires concernés par ces contrats, l'Intercommunale I.P.A.L.L.E. étudie les avenants à ces contrats et les transmet à l'autorité communale, à charge pour elle de les soumettre à l'approbation du Conseil.

C'est ainsi que sont soumis ce jour pour approbation les avenants :

- N° 1 au contrat d'agglomération 51004/03 – 51004 – Commune de Ath, ayant trait aux travaux de revitalisation de Ghislenghien :

Année 2004 – Egouttage et endoscopie pour un montant de 396.674,60 €

Année 2005 – Egouttage et endoscopie pour un montant de 1.107.737,56 € dont 107.580 € en égouttage et 16.239,67 € en voirie.

- N° 2 au contrat d'agglomération 51004/01 – 51004 – Commune de Ath, ayant trait aux travaux :

Année 2004 (02) – Rue des Sports (Site du Grand Houx), pour un montant de 740.805,00 € dont 258.056,00 € en égouttage ;

Année 2004 (05) – Aménagement de l'Impasse Carton, pour un montant de 821.433,47 € dont 174.360 € en égouttage ;

Année 2005 (01) – Chaussée de Valenciennes (Irchonwelz), pour un montant de 295.000 € dont 174.360 € en égouttage ;

Année 2005 (02) – Rue de Saint-Julien à Ath, pour un montant de 94.750 € uniquement en égouttage ;

Année 2005 (06) – Assainissement du Chemin du Vieux Ath, pour un montant de 88.619,83 € uniquement en égouttage.

- N° 2 au contrat d'agglomération 51004/02 – Commune de Ath, pour les travaux :

Année 2004 (03) – Rue Salvador Allende (Maffle) pour un montant de 280.342 €, dont 141.047 € en égouttage et 2.479 € en voirie ;

Année 2005 (04) – Création d'une voirie à Moulbaix pour un montant de 194.775 € dont 47.050 € en égouttage ;

Année 2005 (05) – Place de Rebaix et abords pour un montant de 1.763.262,50 € dont 164.270 € en égouttage et 12.099,17 € en voirie ;

Année 2006 (01) – Rue de Soignies (Maffle) pour un montant de 78.900 € uniquement en égouttage.

Le Collège échevinal propose donc d'approuver ces avenants qui ont trait aux travaux d'égouttage et d'épuration des eaux dans les dossiers inscrits et approuvés au plan triennal des travaux pour les exercices 2004 – 2006.

## **ENSEIGNEMENT**

### **12. Acquisition du matériel sportif pour la psychomotricité. Choix du mode de marché et de financement**

Par arrêté du 5 novembre 2003, le Gouvernement de la communauté française permet l'octroi de subventions pour l'achat de matériel destiné à la psychomotricité. Le montant de la subvention est égal à 60 % de l'achat du matériel, T.V.A. comprise, ou 75 % pour les implantations comptant un nombre d'élèves inférieur à 26 (c'est le cas de Lanquesaint, Rebaix, Moulbaix et Villers Saint Amand) et pour les implantations dans lesquelles le matériel subventionné est mis également à disposition d'activités extrascolaires organisées dans leurs locaux.

Cette dépense est imputée au budget extraordinaire 2005 voté en séance du Conseil communal du 30 décembre 2004, à l'article intitulé «achat d'équipements sportifs, psychopédagogiques et jeux pour les bâtiments scolaires »

Ces montants sont prévus en vue de doter les différentes implantations de modules et accessoires de psychomotricité qui seront répartis selon les besoins relevés par les maîtres spéciaux.

Eu égard à la spécificité des articles à commander, il est proposé d'attribuer les marchés par procédure négociée.

Le Collège échevinal propose d'approuver le principe des affectations des crédits, les attributions et les financements du marché, en partie par emprunt à contracter auprès d'un organisme financier et en partie subsidié par le Gouvernement wallon et de l'autoriser à entamer la procédure en vue de leur réalisation.

## **ACADEMIE DE MUSIQUE**

### **13. Organisation des cours au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Approbation**

En conformité des directives ministérielles applicables à l'enseignement musical subventionné, le Conseil Communal est appelé à fixer le nombre d'heures de prestations

des membres du personnel de l'Académie de Musique en fonction de la population scolaire et des modifications d'horaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Il en résulte que le nombre d'heures de cours est resté inchangé par rapport au 1<sup>er</sup> octobre 2004.